

<https://www.dechargelarevue.com/I-D-no-75-Courir-Apres-la-Lune.html>



I.D n° 75 : Courir Après la Lune

- Le Magnum - Les I.D -

Date de mise en ligne : dimanche 25 novembre 2007

Copyright © Décharge - Tous droits réservés

Ceci est un roman

C'est dit : *Camino 999*, publié par les éditions *Après la Lune* dans sa collection *Lunes blafardes*, n'est pas un livre diffamatoire, - pas plus qu'une "fiction journalistique" (selon un concept nouveau lancé au cours du procès par Me Varaut) - : *Camino 999* est un roman bel et bien, qui conte une enquête de Carla Montalban, (serait-ce la fille de ?) chef de groupe de la Brigade criminelle de Lyon, à propos de meurtres qui impliquent semble-t-il sa propre famille étroitement liée à l'Opus Dei. Et il amène le lecteur à s'interroger sur les relations (forcément troubles) *entre le pouvoir et l'argent au sein de la Santa Mafia, bras armé du Vatican*, pour citer la *prière d'insérer* (expression dont il est bon de rappeler, en de telles circonstances, qu'elle ne peut en aucun cas être considérée comme une formule blasphématoire).

Les magistrats de la 17e chambre correctionnelle du Tribunal de grande instance de Paris viennent en effet de trancher en ce sens, refusant ainsi de cautionner le hold-up légal tenté sous couvert d'assignation en diffamation par l'Opus Dei contre Catherine Fradier, l'auteure, et son éditeur Jean-Jacques Reboux : l'Opus Dei est non seulement déboutée de sa demande (30.000 euros de dommages et intérêts), mais condamnée à verser 2.000 euros de dommages et intérêts aux victimes, l'auteure et l'éditeur. Peut-être, comme ironisait Me Emmanuel Pierrat, qui défendit (brillamment, nous indique-t-on) *Camino 999*, l'organisation catholique aurait-elle été mieux inspirée de s'en prendre au *Da Vinci Code*, lequel il est vrai était publié par un éditeur du groupe Lagardère, plutôt qu'à essayer de courir *Après la Lune*, qui évidemment paraissait plus vulnérable.

Condamnée aux dépens, l'Opus Dei devra en outre régler la totalité des frais de justice engagés par cette plainte.

L'affaire n'aura pourtant pas été jugée au fond, et la question : « *Camino 999 est-elle une oeuvre diffamatoire envers l'Opus Dei ?* » point débattue devant la justice. « *Tant mieux pour les écrivains, la liberté d'expression et nos nerfs !* », apprécie Jean Jacques Reboux. Mais selon des sources plus ou moins bien informées, ce beau sujet sera proposé dans l'épreuve de philosophie aux postulants bacheliers de cette année, lesquels en conséquence sont vivement encouragés à réviser le chapitre : liberté d'expression.

Rappel : Poète défroqué, dont on se souvient qu'il tira avec un certain panache du côté de Caen sa "*Foire à bras*", Jean Jacques Reboux se convertit assez vite au polar. "*Le massacre des innocents*" (Folio), outre le plaisir de dénouer une intrigue bien ficelée, est aussi un roman crypté pour initiés à la chose poétique des années 80, si bien qu'une édition critique semble aujourd'hui nécessaire pour en faire goûter le sel au plus grand nombre. Bref, même s'il élimine désormais cet épisode juvénile de ses biographies, J. J Reboux reste des nôtres : je l'ai d'ailleurs personnellement vu rôder, il y a peu, dans un salon consacré aux livres de poésie.